

Les subsides

n'êtes pas à la page. Et cela a été traduit, une mauvaise traduction, car soit dit en passant je pense qu'il y avait sept fautes de grammaire et 12 fautes d'orthographe, mais tout de même, il y avait une traduction qui a été apportée une heure et quart après que le comité a commencé ses délibérations.

Madame la Présidente, je veux terminer sur une note positive. A mon avis, aujourd'hui, il y a un esprit nouveau au Canada en matière de langues officielles. Je pense que cette disposition de la loi qui se veut d'être modifiée afin de donner et de refléter le Canada de 1987 se doit d'être reflétée non seulement par la Gendarmerie royale mais par toutes les agences gouvernementales. Et finalement afin de rendre justice à mon intervention, je propose, madame la Présidente, appuyé par le député de Westmorland—Kent (M. Robichaud):

Qu'on modifie la motion en retranchant le montant de 662 941 000 \$ et en remplaçant par le montant de 662 841 000 \$.

... ce qui est une baisse de 100 000 \$, ce qui représente le salaire du commissaire de la Gendarmerie royale.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Une période de questions et commentaires suit le discours de l'honorable député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier). L'honorable député de Huron—Bruce (M. Cardiff) a la parole.

[Traduction]

M. Cardiff: Madame la Présidente, je tiens simplement à dire un mot de l'exposé du député d'Ottawa—Vanier. Il a reproché au solliciteur général de ne pas lui avoir fourni de renseignements au sujet des langues officielles. J'aimerais lui apprendre une nouvelle qu'il ignore vraisemblablement. Sait-il que le rapport du SIRC à ce sujet doit être déposé d'ici quelques jours?

M. Gauthier: Je l'ignorais, madame la Présidente, cela répond absolument à ma question. Je tenais à savoir où en était ce rapport que le Conseil du Trésor et le ministre réclament depuis trois ou quatre semaines. On m'en a promis un exemplaire. Au mois de mai, à Montréal, le ministre a déclaré qu'il attendait qu'il soit fini d'imprimer. Ce rapport a beaucoup d'importance pour moi car il nous fournit le plan et les objectifs de la GRC en matière de politique linguistique pour les années à venir. C'est fondamentalement la raison pour laquelle je m'oppose à la motion à l'étude aujourd'hui. Je voulais obtenir l'assurance du gouvernement qu'il rendrait vraiment le rapport public.

M. Ray Skelly (Comox—Powell River): Madame la Présidente, j'ai deux remarques à faire. J'ai siégé au comité des langues officielles à l'époque où il a examiné la question. Il est difficile de ne pas appuyer le principe avancé par le député qui m'a précédé. Le dilemme, bien entendu, c'est que tous les députés veulent qu'on respecte le Parlement et que l'égalité linguistique et les objectifs énoncés par le Parlement du Canada soient respectés non seulement par la GRC, mais également par tous les autres organismes du pays. Nous appuyons donc sans réserve ce principe. Nous regrettons que la GRC n'ait pas pu prendre de mesures plus satisfaisantes en matière d'égalité linguistique.

Dès le début des années 80, le pays a traversé une période de récession profonde. A l'époque, très peu de personnes ont quitté la GRC et le recrutement était très faible. En effet, le gouvernement du jour a mis à la disposition de la GRC des

ressources très restreintes pour atteindre ses objectifs. Malheureusement, la GRC a recruté à cette époque un certain nombre de francophones, au détriment de nombreux autres secteurs dont elle aurait dû s'occuper.

On a signalé au comité et dans tout le pays, ces dernières années, que la GRC exerce essentiellement ses activités dans l'Ouest et dans le Nord. Bon nombre d'anglophones qui avaient des compétences exceptionnelles n'ont pas pu intégrer la GRC tandis que celle-ci essayait de respecter ses engagements en matière linguistique au cours d'une période de recrutement très faible.

Il faut en revenir au gouvernement de l'époque, entre 1980 et 1984, et se poser la question suivante. Pourquoi n'a-t-on pas mis de côté des ressources supplémentaires pour permettre à la GRC d'atteindre ses objectifs? Pourquoi n'a-t-on pas insisté pour lui affecter des ressources spéciales qui lui auraient permis de recruter et d'atteindre ses objectifs?

Le même gouvernement a privé la GRC de ressources qui lui auraient permis de répondre aux besoins dans d'autres secteurs importants. La GRC est établie dans des localités autochtones. Elle offre des services de police aux localités autochtones dans le Nord et dans les provinces de l'Ouest. Or, en l'occurrence, les autochtones et les femmes sont nettement sous-représentés. La GRC oeuvre dans des domaines où, selon moi, il est absolument essentiel que le nombre d'agents féminins soit augmenté. En effet, la GRC s'occupe de questions comme l'agression sexuelle des enfants, les viols et les agressions.

Il s'agit là d'un cas où la proportion des femmes doit être augmentée pour deux raisons. La première, c'est qu'en général, elles sont davantage qualifiées pour s'occuper de ce genre de délits; la seconde, c'est qu'il faut être juste envers elles. En fait, au cours de ces années, j'ai soulevé certaines questions auprès de représentants de la GRC, car dans la région du pays que je représente, il est essentiel d'engager davantage de femmes, par souci d'égalité et parce qu'elles sont mieux qualifiées pour s'occuper de certains secteurs d'application de la loi.

Nous avons perdu l'initiative dans trois domaines importants, car, lorsque le recrutement a été faible, le gouvernement de l'époque n'a pas fourni les ressources voulues à la GRC, afin de veiller au bon fonctionnement de ces programmes. En réalité, cette pénurie de ressources se retrouve également, à l'heure actuelle, dans le budget du présent gouvernement, qui refuse d'accorder des ressources supplémentaires à la GRC, afin de lui permettre de réaliser ces objectifs, surtout en ce qui a trait à ces domaines importants: une égalité linguistique croissante et le recrutement d'un plus grand nombre de femmes et d'autochtones, afin qu'ils puissent être présents dans les localités où la GRC offre des services de police.

Pour ma part, je souscris au principe présenté par mon collègue qui fait vraiment de l'excellent travail au comité des langues officielles. Il faut tâcher de réaliser cet objectif, et nous le soutenons, mais il ne faut pas oublier la nécessité de recruter plus de femmes et d'autochtones dans les rangs de la GRC. La question de la représentation multiculturelle est certes critique elle aussi. Le gouvernement doit fournir les ressources nécessaires pour atteindre les objectifs, et il doit fournir des ressources qui soient précisément destinées à soutenir les efforts dans cet aspect du recrutement.